

## **Conditions Générales de Vente d'ASCENSEURS TRESA, S.A.**

### **Condition 1 Définitions et Applications de ces Conditions**

1.1 Dans les dispositions suivantes « Client » fera référence à l'entreprise qui accepte lesdites Conditions Générales de Vente.

1.2 « Contrat » ou « Relation contractuelle » fera référence à tous les accords passés entre ASCENSEURS TRESA, S.A et le Client, toute modification ou addition à ceux-ci, ainsi qu'à toutes les activités destinées à la préparation et à l'exécution d'un accord.

1.3 Les Conditions Générales de Vente suivantes s'appliquent à l'ensemble des produits commercialisés par ASCENSEURS TRESA, S.A.

1.4 ASCENSEURS TRESA, S.A, refuse explicitement l'application de tout terme ou condition, soit générale, soit spécifique du Client.

1.5 Les conditions différentes s'appliqueront exclusivement si ASCENSEURS TRESA, S.A, les a signées et approuvées par écrit.

1.6 ASCENSEURS TRESA, S.A, se réserve le droit de modifier les Conditions Générales à tout moment. Les conditions modifiées seront appliquées à partir du moment où ASCENSEURS TRESA, S.A, aura informé le client par écrit de ladite modification. Cependant, ce qui vient d'être évoqué n'aura pas un caractère rétroactif par rapport au contrat en vigueur, les Conditions qui seront appliquées seront celles qui étaient en vigueur le jour de la formalisation des contrats (par exemple, les contrats de distribution souscrits entre

ASCENSEURS TRESA, S.A et chaque fournisseur), à l'exception d'un accord fait expressément entre les parties pour adopter les nouvelles Conditions générales.

### **Conditions 2 Inefficacité partielle**

2.1 Si une quelconque condition dans ces Conditions de Vente est déclarée nulle et sans effet, la validité de celles-ci dans son ensemble ne se verra pas concernée par cette circonstance, tous les autres termes et conditions en vigueur resteront valables sans que être concernés par la déclaration de nullité.

2.2 La condition déclarée légalement inefficace sera remplacée par une nouvelle condition, ou elle sera interprétée de façon à être légalement acceptable, avec une formulation la plus proche possible à la condition qu'ASCENSEURS TRESA, S.A ait formulé la connaissance de l'inefficacité de cette question.

### **Condition 3 Offres**

3.1 Aucune offre ni devis économique réalisé ou présenté au nom ou représentation d'ASCENSEURS TRESA, S.A, n'implique aucun compromis, et il sera considéré comme une invitation à la réalisation d'une commande.

3.2 Un contrat prendra effet seulement, si ASCENSEURS TRESA, S.A a connaissance de la commande du Client et que celui-ci la valide, ce qui sera affiné dès l'émission et l'envoi au client qui a validé la commande.

3.3 Si une validation de commande d'ASCENSEURS TRESA, S.A, est différente d'une commande sollicitée par le client, le contrat s'établira en accord avec la validation de la commande, sauf si le Client

refuse la validation de la commande par écrit dans les deux (2) jours ouvrables à partir de la réception. Après ce délai, la validation de la commande réalisée par ASCENSEURS TRESA, S.A sera comprise comme acceptée par le Client.

3.4 Toutes les déclarations réalisées par ASCENSEURS TRESA, S.A, concernant les prix, les chiffres, les mesures, les poids ou toute autre spécificité des produits sont faites avec précision, mais elles ne sont pas impérative pour ASCENSEURS TRESA, S.A. Nous ne pouvons pas garantir l'apparition d'écarts.

3.5 Concernant les commandes pour lesquelles, dû à son volume, la validation n'est pas envoyée, la facture fera office de confirmation de commande, ce qui représentera le contrat d'une façon pleine et précise.

#### **Condition 4 Livraison**

4.1 Les produits, sauf s'il y a un accord express qui dit le contraire, seront livrés sous le régime EXW « ex Works » ou sinon à la porte des zones de stockage d'ASCENSEURS TRESA, en accord aux conditions de la dernière édition des INCOTERMS publiée par la Chambre de Commerce International valides à la date de production du contrat.

4.2 Les délais de livraison commencent à compter, indépendamment de la date de livraison qui figure sur n'importe quel document, à partir du moment où le Client valide la confirmation de livraison des données complètes nécessaires à ASCENSEURS TRESA, S.A pour la fabrication des produits.

4.3 ASCENSEURS TRESA, S.A aura, à tout moment, le droit de réaliser des livraisons partielles.

4.4 Le Client s'engage à accepter les produits de façon diligente et en accord avec ce qui a été convenu dans la relation contractuelle. Si le Client refuse ou retarde la réception des marchandises, ASCENSEURS TRESA, S.A pourra:

a) Exiger au Client la conformité de ses obligations, à savoir, le paiement du prix convenu et le montant, si c'est le cas, du paiement en attente, majoré des pénalités de retard applicables. En même temps, et sans préjudice, ASCENSEURS TRESA, S.A pourra stocker ou déposer les marchandises, tout en communiquant au Client qu'elles se trouvent à sa disposition, et que les coûts de stockage ou dépôt des produits, face à la non-réception des biens pour n'importe quelle raison, soient à la charge du Client.

b) Mettant un terme à la relation contractuelle, ASCENSEURS TRESA, S.A pourra céder la marchandise à des tiers.

c) Sans préjudice de tout ce qui vient d'être dit, ASCENSEURS TRESA, S.A aura le droit à une indemnisation de dommages et intérêts qui lui corresponde.

d) Les coûts de stockage au delà des 30 jours après avoir communiqué au Client de la mise à disposition de son matériel, s'élèvent à 95 euros HT par mois.

4.5 Dans le cas où le Client ne paie pas en temps et en heure, on le déclarera en situation de non-respect du contrat sans qu'il y ait besoin d'une notification. À ce moment là, ASCENSEURS TRESA, S.A aura le droit de stocker les produits aux risques et périls du Client, ou à les vendre à un tiers. Le Client sera obligé de payer le prix d'achat plus les intérêts et les dépenses dont le coût de stockage, et l'indemnité qui correspond.

4.6 ASCENSEURS TRESA, S.A a le droit d'ajourner les nouvelles livraisons jusqu'à ce que le Client ait honoré toutes ses obligations de paiement envers ASCENSEURS TRESA, S.A

4.7. Dans le cas où le retrait des produits n'aurait pas lieu dans un délai de 15 jours, et ce dès la date de finalisation de la commande de la part du client, ASCENSEURS TRESA aura le droit à l'application d'une pénalité conséquente du retard de la somme de [.....], ainsi que les dommages et les préjudices que correspondent par la loi.

#### **Condition 5 Réclamations**

5.1 Sans préjudice de ce qui a été établi dans la clause 12 de ces Conditions Générales de Vente, le Client devra contrôler les produits fournis avec grand soin dès leur arrivée. Toute réclamation de défaut sera communiquée à ASCENSEURS TRESA, S.A par écrit dans un délai de quatre jours ouvrables au maximum après la livraison. La réclamation fondée sur des vices de fabrication du produit vendu devra se faire dans les 30 jours qui suivent la livraison.

5.2 Si ASCENSEURS TRESA, S.A considère la réclamation justifiée, elle sera obligée à son tour de corriger le défaut/s, ou à remplacer la marchandise défectueuse sans que le Client ait le droit de réclamer de compensations. Si ASCENSEURS TRESA, S.A choisit de remplacer les pièces par des nouvelles, celles-ci seront facturées au Client, sans préjudice de ce qui a été établi dans le point 5.5 de ces Conditions, une fois qu'elle seront examinées et vérifiées par ASCENSEURS TRESA, S.A et déclarées défectueuses.

5.3 Après vérification de l'état défectueux, ASCENSEURS TRESA, S.A, pourra demander au Client d'interrompre immédiatement la

vente ou la livraison des produits correspondants.

5.4 Le Client ne pourra présenter aucune réclamation contre ASCENSEURS TRESA, S.A, tant qu'il ne se sera pas acquitté de toute ses obligations envers ASCENSEURS TRESA, S.A. Le Client devra donner tout l'aide qu'ASCENSEURS TRESA, S.A lui demanderait dans la recherche des réclamations.

5.5 Le Client n'est pas habilité à rendre des produits avant que ASCENSEURS TRESA, S.A n'ait donné son accord par écrit. Le transport se réalisera toujours à la charge du Client. Seulement dans le cas ou la réclamation serait pertinente, correcte et légitime, les coûts du retour se feront à la charge d'ASCENSEURS TRESA, S.A, tant que ces coûts soient approuvés au préalable par ASCENSEURS TRESA, S.A. À cet effet, ASCENSEURS TRESA, S.A émettra au Client une facture de paiement pour le coût des pièces remplacées précédemment facturées.

5.6 ASCENSEURS TRESA, S.A ne sera responsable en aucun cas et sous aucun prétexte face aux réclamations hypothétiques qui pourront découler d'un usage inapproprié des produits fournis, de sa mauvaise conservation ou maintenance ou quand ceux-ci sont modifiés ou manipulés sans un consentement spécifique et par écrit. Le Client est entièrement responsable quant à la vente des produits acquis à ASCENSEURS TRESA, S.A de faire savoir à ses clients, à son tour, de cette circonstance ainsi que de la finalité d'utilisation et leurs limites, afin de maintenir indemne ASCENSEURS TRESA, S.A de tout genre de réclamation.

### **Condition 6 Taxes, prix et coûts**

6.1 ASCENSEURS TRESA, S.A, peut réaliser, entre autres, des modifications de prix, si entre le moment de l'acceptation de l'offre et le moment de début de processus de fabrication, il se produit des changements significatifs dans le prix, par exemple, les monnaies d'échange, les salaires, les matières premières, les semi-produits, les matériaux d'emballage, etc. De même, ASCENSEURS TRESA, S.A pourra augmenter les prix dans le cas où l'acquéreur ne donne pas ses données pour l'exécution de la commande à temps.

6.2 Les prix qu'ASCENSEURS TRESA, S.A applique ne comprennent ni la TVA ni d'autres taxes, ni même aucun coût produit. Tous les coûts exclusifs seront à la charge du Client.

### **Condition 7 Paiement**

7.1 Excepté ce qui est établi dans les conditions particulières, le paiement sera réalisé par virement bancaire au moment de la commande, et dans tous les cas toujours avant la livraison du produit.

7.2 ASCENSEURS TRESA, S.A se réserve le droit d'envoyer des factures dématérialisées au Client. Celui-ci accepte de les recevoir par ce moyen de communication.

7.3 ASCENSEURS TRESA, S.A peut demander au Client de mettre à sa disposition des garanties de paiement, tels que des garanties bancaires, même après l'accord de vente. S'il est nécessaire, ASCENSEURS TRESA, S.A peut retarder la livraison de la marchandise jusqu'à présentation de la garantie.

7.4 Si à l'échéance de la facture, celle-ci n'a pas été payé, ASCENSEURS TRESA, S.A

pourra exiger l'acquittement immédiat de toutes les factures en attente de paiement, considérant échue à l'avance la totalité de la dette. ASCENSEURS TRESA, S.A peut aussi l'exiger par une notification simple au Client sans besoin d'utiliser un autre moyen de communication, la restitution de toute la marchandise livrée et non payée. ASCENSEURS TRESA, S.A pourra également récupérer la marchandise chez les clients du Client ou leur exiger le paiement direct du montant de la marchandise en son pouvoir, si la tierce personne n'ait pas la condition de « tiers de bonne foi ».

7.6 La date d'échéance d'une ou plusieurs factures suppose une obligation de paiement de la part du Client, sans aucune autre formalité. Par conséquent, les pénalités de retard pour le paiement seront initiées à partir de la date d'échéance de la/les facture(s). Le Client sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard équivalente à l'intérêt légal de la monnaie en vigueur à ce moment.

Dans le cas où l'effet ne serait pas honoré à la date accordée dans la facture, le Client verra augmenter sa dette des coûts de gestion d'encaissement.

7.7 Le Client ne pourra en aucun cas, et pour des raisons de réclamations personnelles, retarder une partie ou la totalité du montant des factures impayées, ni proposer, ni exécuter une compensation. Aucune réclamation sur les produits ne pourra entraîner le non-paiement d'une ou plusieurs factures, sans que le constat de défaut de la marchandise soit donné et dûment constaté par ASCENSEURS TRESA, S.A, avant la date d'échéance de la facture.

### **Condition 8 Réserve de propriété**

8.1 Sans préjudice de toutes les autres Conditions de Vente, nous ne considérerons

pas la propriété des marchandises transmises au Client tant qu'il n'a pas honoré la totalité de ses obligations de paiement de la façon convenue, étant réservé la propriété en faveur d'ASCENSEURS TRESA, S.A et les marchandises qui seraient chez le Client en tant que dépôt.

8.2 Le Client devra stocker les marchandises en dépôt de façon à les identifier en tant que propriété exclusive d'ASCENSEURS TRESA, S.A. En cas de doute quant à l'existence de réserve de propriété sur une marchandise déterminée dérivée d'une identification incorrecte de la part du Client, il sera compris que la marchandise en question est comprise dans ladite réserve.

8.3 Dans le cas où il y aurait un retard ou un non-paiement des marchandises de la part du Client, ASCENSEURS TRESA, S.A pourra retirer les marchandises qui seront en dépôt dans le locaux du Client, lequel par cet acte autorise sans équivoque ASCENSEURS TRESA, S.A à entrer dans ses locaux pour cette finalité.

### **Condition 9 Résiliation**

9.1 ASCENSEURS TRESA, S.A pourra mettre un terme à la relation contractuelle à l'avance et à n'importe quel moment, à effets immédiats et sans préjudice de l'indemnisation de dommages et intérêts correspondants, moyennant une exigence résolutive qui prendra effet au moment de son renvoi:

a) Si le Client devient insolvable ou n'est pas en condition de payer ses dettes à la date des échéances, ou dans le courant ordinaire de ses affaires il arrête de payer une quelconque facture à échéance, ou il cède ses biens en faveur de ses créanciers.

b) Dans le cas où le Client laisse l'une des dettes sans payer.

c) Si le Client n'honore pas l'une des obligations, responsabilités ou s'il est en retard dans l'accomplissement de n'importe quel terme ou condition assumée en conformité avec ces Conditions de Vente ou de la Loi.

9.2 Pour résilier la relation contractuelle, ASCENSEURS TRESA, S.A devra envoyer une notification au Client, produisant ainsi la résiliation automatiquement. Dans ce cas et sans préjudice de ce qui a été dit avant, ASCENSEURS TRESA, S.A, après la résiliation de la relation contractuelle, gardera le droit à exiger le paiement immédiat et complet de toutes les quantités dues par le Client à ASCENSEURS TRESA, S.A, ainsi comme le droit d'exécution des garanties visant à assurer le paiement et qui auraient été exigées au Client par ASCENSEURS TRESA, S.A.

Le Client renonce a toute compensation ou indemnisation qui pourrait lui correspondre au moment de la résiliation de la relation contractuelle.

9.4 ASCENSORES TRESA, S.A., aura le droit de récupérer les produits livrés. Pour cela, ASCENSEURS TRESA, S.A, et ses mandataires, auront le droit d'entrer dans les locaux et les bâtiment du Client pour prendre possession des produits. Le Client sera obligé d'adopter les mesures nécessaires pour permettre à ASCENSEURS TRESA, S.A d'exercer ses droits.

### **Condition 10 Obligations du Client après la résiliation**

10.1 Dans le cas d'une fin de relation contractuelle pour une quelconque raison:

a) Le Client arrêtera l'usage de toutes les marques commerciales d'ASCENSEURS TRESA, S.A ainsi que les logos ou le nom commercial.

b) Toutes les factures d'ASCENSEURS TRESA, S.A impayées par le Client arriveront à échéance et il devra les payer immédiatement.

c) Le Client devra rendre à ASCENSEURS TRESA, S.A immédiatement les originaux et les copies des documents, manuels, enseignes et tout autre matériel fournis par ASCENSEURS TRESA, S.A au Client.

d) Le Client n'aura pas le droit, en raison de la résiliation de la relation contractuelle, de réclamer aucune somme en dommages et intérêts, en raison de la perte de bénéfices autant présents que futurs sur les ventes ou les livraisons déjà effectuées ou prévues, ou bien pour les investissements réalisés et les obligations assumées par rapport aux ventes ou livraisons, ou pour raison de la création, le développement ou les besoins de n'importe quelle affaire.

#### **Condition 11 Limitation de responsabilité**

11.1 En relation à toutes les dispositions de cette Condition, la responsabilité d'ASCENSEURS TRESA, S.A, sera limitée explicitement aux dispositions du Paragraphe 6.2 par rapport aux réclamations, de façon à ce qu'ASCENSEURS TRESA, S.A et par rapport aux biens fournis, ne sera jamais responsable d'aucun dommage (supplémentaire), même les dommages indirects, et ne sera pas obligée de payer les dommages causés par l'arrêt de l'affaire, la perte de gains, les dommages dus à des accidents personnels, les dommages dérivés de réclamations d'un tiers contre le Client, ou tout autre dommage de n'importe quelle nature.

11.2 En relation aux dispositions du Paragraphe 11.1, la responsabilité face au Client pour toute cause ou raison de toute nature sera limitée à la valeur facturée par les produits fournis par ASCENSEURS TRESA, S.A au Client et qui a été la cause de la réclamation.

11.3 ASCENSEURS TRESA, S.A ne sera responsable d'aucun dommage de quelque nature que ce soit, qui serait dérivé ou occasionné par l'usage du produit fourni ou parce qu'il ne serait pas adapté aux finalités pour lesquelles le Client l'a utilisé. ASCENSEURS TRESA, S.A ne garantit pas les produits, ni sa commercialisation, ni son adaptabilité pour une fin spécifique.

11.4 ASCENSEURS TRESA, S.A, ne sera responsable d'aucun dommage de quelque nature que ce soit, causé par des actes ou des omissions du personnel embauché ou par d'autres personnes dont les services seraient engagés par ASCENSEURS TRESA, S.A.

11.5 Le Client indemniserà ASCENSEURS TRESA, S.A, face à un tiers qui réclamerait le paiement d'une indemnisation en dommages et intérêts par rapport aux produits fournis au Client par ASCENSEURS TRESA, S.A.

11.6 ASCENSEURS TRESA, S.A, ne sera responsable d'aucun dommage de quelque nature que ce soit, tant qu'elle ait agit conformément à une information incorrecte ou incomplète donnée par le Client.

11.7 ASCENSEURS TRESA, S.A, décline toute responsabilité pour des dommages directs, indirects, physiques ou matériels dus à une utilisation incorrecte des produits livrés.

11.8 ASCENSEURS TRESA, S.A, satisfera, d'après son jugement incontestable et à

chaque fois qu'il sera nécessaire, au remplacement de ses articles défectueux.

11.9 ASCENSEURS TRESA, S.A, se réserve le droit de modification à tout moment des articles qui apparaissent sur ses dépliants.

11.10 Dans le cas où ASCENSEURS TRESA, S.A envoie des professionnels techniques pour soutenir ses clients à l'étranger, ASCENSEURS TRESA, S.A honorera ses obligations envers le travailleur avec la Sécurité Sociale en Espagne, mais le Client devra faire le nécessaire avec les obligations de Sécurité Sociale ou son équivalent dans le pays de destination.

#### **Condition 12 Garantie des produits**

Tous les produits ont une garantie de douze mois (12), pour tout défaut de fabrication ou qualité, sauf indication contraire précisée dans les conditions particulières.

ASCENSEURS TRESA, S.A garantit durant le délai indiqué la qualité du matériel utilisé et la solidité du produit contracté, et ceci à partir de la date de livraison du produit et sans interruption.

Cependant par rapport à ce qui vient d'être spécifié, la partie qui achète devra communiquer de manière explicite à ASCENSEURS TRESA, S.A tout défaut dans un délai de deux mois (2) à partir du moment où il en a eu connaissance; Dans le cas contraire, ASCENSEURS TRESA, S.A ne sera responsable sous aucun prétexte.

#### **Condition 13 Force majeure**

13.1 Dans le cas où ASCENSEURS TRESA, S.A ne pourrait pas appliquer (ou continuer d'appliquer) la relation commerciale établie, dû à des causes de force majeure à caractère permanent ou temporel, elle aura droit, sans obligation de payer une indemnisation en dommages et intérêts à

l'autre partie, à résilier la relation contractuelle de manière totale ou partielle moyennant une notification par écrit à cet effet sans intervention judiciaire; sans préjudice de son droit à recevoir le paiement du Client de la partie déjà honoré par ASCENSEURS TRESA, S.A avant l'intervention de cette cause de force majeure ou la cessation dans l'exécution (à partir de ce moment là) de la relation contractuelle. Dans le cas d'une suspension, ASCENSEURS TRESA, S.A, aura le droit de déclarer une résiliation totale ou partielle du contrat, et cela pendant la période de suspension.

13.2 « Force majeure » inclut toutes les circonstances qui pourraient provoquer une incapacité temporelle ou permanente de la part d'ASCENSEURS TRESA, S.A, à honorer ses obligations, par exemple des agissements du gouvernement, grève, ainsi que toutes les circonstances de cet ordre là, qui empêcheraient d'exiger (ou continuer d'exiger) de manière raisonnable à ASCENSEURS TRESA, S.A à honorer (ou continuer d'honorer) ses obligations face au Client.

#### **Condition 14 Propriété intellectuelle, droits d'auteur et confidentialité**

Dans tous les cas, le Client ne pourra ni éliminer ni modifier aucune des marques, noms commerciaux, brevets ou tout autre droit des biens fournis par ASCENSEURS TRESA, S.A, même les indications à caractère réservé et confidentiel des biens fournis, ni modifier ou copier les produits ou n'importe quelle partie de ceux-ci.

14.2 ASCENSEURS TRESA, S.A, n'assume aucune responsabilité à cause des infractions des droits de la propriété intellectuelle ou industrielle de tiers causées par les modifications réalisés aux

bien fournis sans l'accord d'ASCENSEURS TRESA, S.A.

14.3 Le Client est obligé de garder sous les termes les plus stricts de confidentialité toute la documentation et/ou information reçue d'ASCENSEURS TRESA, S.A que cela soit de façon directe ou indirecte, et ceci dès le premier contact établi entre ASCENSEURS TRESA, S.A et le Client et jusqu'à l'exécution du contrat, ainsi qu'après celle-ci.

14.4 Toute violation de cette condition, habilitera ASCENSEURS TRESA, S.A à résilier la relation contractuelle pour manquement. De même, en supposant que le Client manque à son obligation de confidentialité après le contrat ou avant que le contrat arrive à terme, il lui sera obligé de payer à ASCENSEURS TRESA, S.A la somme de 30 000 euros au titre de clause pénale expresse.

14.5 Le Client accepte expressément qu'ASCENSEURS TRESA, S.A puisse commercialiser les produits qui font objet d'achat et vente sous la marque du distributeur, sans préjudice des droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur énumérés dans ces Conditions Générales de Vente, et ceci sans nuire d'aucune manière à la qualité assurée par ASCENSEURS TRESA, S.A.

#### **Condition 15 Délais de livraison**

Les délais de livraison des matériaux seront ceux précisés dans les conditions particulières. Cependant, d'une manière générale, les délais de livraison commenceront à compter à partir de la date de confirmation de la réception des plans et des données de la commande de la part d'ASCENSEURS TRESA, S.A. ASCENSEURS

TRESA, S.A informera le Client d'une manière claire de la date à laquelle la marchandise sera prête à l'envoi, ou la date à laquelle l'envoi a été effectué à l'adresse donnée par le Client.

#### **Condition 16 Législation applicable / Conflits**

16.1 Pour tout litige et/ ou désaccords entre ASCENSEURS TRESA, S.A et le Client avec renoncement express à leurs juridictions compétentes, seront soumis à la juridiction et à la compétence des Tribunaux de la ville d'Oviedo ainsi qu'à l'application exclusive des Lois espagnoles.

#### **Condition 17 Notifications**

Toutes les notifications seront réalisées par tout moyen suffisant à faire connaître une réception correcte des produits, cela veut dire (à titre informatif et non pas limitatif) par courrier électronique, fax, lettre certifiée etc.

#### **Condition 18 Renonciation**

La renonciation de la part d'ASCENSEURS TRESA, S.A à exiger du Client l'accomplissement de n'importe quelle obligation non-respectée, ne pourra pas valoir comme une renonciation à effectuer des réclamations pour des manquements futurs.

#### **Condition 19 Protection des données**

Le Client devra respecter, strictement, les prévisions de la Loi Organique de Protection des données à caractère personnel et les normes nationales et internationales applicables à chaque cas, ainsi que leurs normes de développement en rapport avec ASCENSEURS TRESA, S.A.